

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1116

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le commerce prioritaire

L'industrie agro-alimentaire dispose d'une ressource supplémentaire: les nouvelles variétés nées de la biotechnique. Il s'agit maintenant de poser des garde-fous à leur exploitation économique.

(jd) Dans notre dernier numéro, nous évoquions les conditions nécessaires à un véritable débat éthique sur les manipulations génétiques et les procédures à mettre en place pour un contrôle démocratique de ces activités. Aujourd'hui, quelques informations sur l'état des lieux de la biotechnique appliquée aux végétaux de rapport, tirées en partie d'une enquête de l'hebdomadaire *Die Weltwoche* (24 décembre 1992). Un état des lieux inquiétant car il montre à quel point sont encore lacunaires les connaissances relatives aux conséquences des essais en cours. Le parallèle avec l'énergie nucléaire au début des années soixante est frappant. Tout comme alors, les spécialistes baignent dans l'euphorie et dessinent un avenir radieux pour l'humanité. Ils détiennent un savoir difficilement communicable au commun des mortels, ce qui ne stimule pas le débat public; guidés par une approche réductrice de la réalité, ils en oublient une élémentaire prudence.

A la fin de cette année, plus de mille essais hors laboratoire avec des plantes transgéniques auront été réalisés. En tête, les Etats-Unis. En assouplissant sa réglementation, ce pays favorise ses entreprises dans la course aux brevets et aux marchés futurs; il met sous pression les autres pays technologiquement

avancés qui ne pourront résister longtemps à leurs industriels. La concurrence conduit à des essais de plus en plus téméraires, au-delà des limites qu'exigerait l'insuffisance de données sûres au sujet de l'impact écologique de tels essais. Par ailleurs, à cette libéralisation des conditions d'expérimentation s'ajoute un vide complet en matière de responsabilité en cas d'accident et pour les conséquences à long terme.

Quels risques ?

L'observation en continu des espèces végétales et animales exotiques introduites dans un nouveau milieu — par exemple la truite arc-en-ciel importée en Suisse à la fin du XIX^e siècle — pourrait apporter des informations utiles (voir à ce sujet le dernier numéro de *Protection de la nature*, la revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature). Certaines d'entre elles ont si bien pris pied qu'elles mettent en danger l'existence d'espèces locales.

Nous ne savons pas grand-chose non plus des risques de croisement de plantes transgéniques avec des sortes voisines, comme des possibles mutations de ces plantes. Les chercheurs de Changins travaillent sur la pomme de terre Bintje, stérile, afin de la rendre résistante à un virus. L'intervention sur les chromosomes a conduit à une nouvelle forme de tubercule allongée, à l'image des espèces primitives des Andes, mais sans qu'on s'explique le phénomène; de plus les virus auxquels la pomme de terre devait résister ont survécu: on en a trouvé dans les germes.

Et qu'advient-il de virus qui s'approprieraient un gène résistant, développeraient de nouvelles propriétés et transmettraient cette information à de nouveaux hôtes ? Le scénario-catastrophe suivant est-il plausible: des bactéries du sol intègrent un gène de résistance aux herbicides ou aux antibiotiques et le transfèrent à d'autres organismes ?

L'industrie agro-alimentaire nous promet des plantes résistantes aux maladies et aux aléas du climat, de plus haute valeur nutritive et de plus facile conservation. Réussira-t-elle mieux que

jusqu'à présent, elle qui, par les sélections qu'elle a imposées sur le marché, a contribué à une dramatique uniformisation des espèces et, par là, au développement accéléré des parasites et des maladies ? Déjà on a observé en laboratoire qu'un parasite s'immunise en dix-sept générations contre un maïs manipulé génétiquement pour lui résister, soit en environ cinq ans à l'air libre. Pourquoi ne pas développer des stratégies connues, mais délaissées par l'agriculture industrielle, comme les cultures mixtes qui mélangent plusieurs sortes d'une même plante ?

Quel contrôle ?

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc et sans les examiner les possibilités ouvertes par la biotechnique. Brandir l'anathème, exiger moratoires et interdictions ne fera pas avancer le débat. Par contre ce que doivent imposer les autorités, ce sont des contraintes en matière de sécurité, l'obligation, avant de se lancer en grande nature dans la culture de plantes transgéniques, d'investiguer en profondeur les risques encourus; une obligation qui coûtera cher mais qui fera réfléchir les producteurs à l'intérêt de leur entreprise. Discipliner la biotechnique, c'est aussi lui indiquer des objectifs prioritaires en matière de politique agricole et de promotion de la diversité des espèces; c'est exiger d'elle des compensations financières en faveur des pays du tiers-monde d'où proviennent la plupart des espèces végétales que nous consommons. Et c'est surtout établir des règles internationales sur la sécurité et la responsabilité pour que cesse cette irresponsable course à la déréglementation au nom d'intérêts économiques nationaux à courte vue. ■

MÉDIAS

L'hebdomadaire *Vorwärts*, du parti du travail, rappelle dans une série d'articles l'histoire centenaire du titre. Lancé par les socialistes bâlois en 1893, il avait passé au parti communiste lors de la scission de 1921 et avait fusionné avec le quotidien communiste zurichois en 1936, sous le titre *Die Freiheit*. Interdit par les autorités fédérales en 1939, il avait passé à la clandestinité pour réparaître comme quotidien après la guerre et passer ultérieurement à la périodicité hebdomadaire pour des raisons économiques.

défendable d'accorder des monopoles de fait à des compagnies qui produiraient une plante extraordinairement productive ou résistante ? Une partie du problème pourra être résolue par le temps qui passe; il n'est pas impossible que les pays du tiers-monde qui s'opposent aujourd'hui au brevetage des plantes l'exigent dans quelques années quand les techniques seront à leur disposition; les parallèles existent pour les brevets industriels... Mais cette possibilité ne dispense pas la Suisse d'avoir un débat et une loi sur le sujet, entreprise rendue plus difficile encore par la votation du 6 décembre; mais il faudrait éviter que la Suisse devienne le Lichtenstein des brevets. ■